

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 38 Signature de deux avenants à conventions avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e) relatives à l'attribution d'une subvention.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention triennale 2009-2011 avec l'Etat et l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e) relative à l'attribution d'une subvention et un avenant à la convention signée le 18 août 1999 entre la Ville de Paris et l'ASTP pour l'organisation d'une opération en faveur de l'accès des jeunes aux spectacles présentés dans les théâtres privés parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'Association pour le soutien du théâtre privé, 48 rue de Laborde (8e) au titre de l'année 2011 est portée de 1.636.500 euros à 2.973.000 euros. D01436, SIMPA 47242, 2011_03511.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.336.500 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les avenants dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.